



Bilan de la 2^{ème} Assemblée Générale des établissements adhérents à la convention CEF

La deuxième assemblée générale des établissements adhérents à la convention des Centres pour les Etudes en France s'est tenue le 9 décembre 2008 à Lyon à l'université Jean Moulin Lyon 3.

Cette manifestation a été co-organisée par les universités Jean Moulin Lyon 3 et Lumière Lyon 2. Elle a rassemblé environ 250 participants*. Plus de 110 établissements étaient représentés et pour la première fois les représentants de 19 espaces CampusFrance étaient présents.

La matinée était consacrée au bilan de la campagne 2008 et aux résultats des groupes de travail initiés à l'issue de l'assemblée générale de 2007. La seconde partie de la journée, s'est articulée autour de trois ateliers thématiques :

- Le dispositif CEF/CampusFrance en Chine, l'accueil des étudiants chinois en France
- Les échanges sur les bonnes pratiques avec les universités, à partir de l'expérience du fonctionnement du dispositif CEF dans un poste et dans un établissement
- Le dispositif CEF et les écoles

*103 établissements adhérents (171 participants), 11 établissements non adhérents (14 participants), 19 postes (28 participants), plus les invités et les membres des ministères signataires (environ 40 participants).

La séance plénière, présidée par Hélène DUCHENE, Directrice de la Coopération scientifique et universitaire

(Intervenants à la plénière : Jean-Christophe MAURIN, Sous-Directeur de la Coopération universitaire et de la Formation professionnelle, Anne RICORDEL, chargée de mission, CORIE-CPU, Cyril THABOUREY, responsable du Bureau des CEF près le Ministère des Affaires étrangères et européennes, Antoine BOURGET, Chargé de mission, Bureau des CEF.)

Présentation des CEF et bilan de la campagne 2008

1. La convention cadre

Signée le 14 décembre 2005 et reconduite le 10 janvier 2007, la convention-cadre a fait l'objet, en décembre 2007, d'un avenant ayant « pour objet de préciser les modalités pratiques de dispense d'entretien CEF pour les étudiants rentrant dans le cadre de la convention ». Elle a été ratifiée par :

- le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) ;
- le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) ;
- le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) ;
- la Conférence des Présidents d'Université (CPU) ;
- la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) ;
- la Conférence des Grandes Écoles (CGE).

Le dispositif CEF renvoie à une approche intégrée, fondée sur un dialogue permanent entre le MAEE, le MESR, le MCC et les établissements par l'intermédiaire de leurs conférences (CPU, CDEFI, CGE).

2. Les Centres pour les Etudes en France (CEF)

Les CEF sont implantés dans 28 pays et gèrent plus de 80 % des flux d'étudiants étrangers en France soumis à l'obtention d'un visa. En 2009, deux CEF ouvriront au Chili et en Côte d'Ivoire.

3. Les établissements adhérents à la convention CEF

Le nombre d'établissements adhérents à la convention CEF est passé de 82 à la fin 2006 à 201 au 1^{er} novembre 2008, dont :

69 établissements membres de la CPU ; 112 établissements membres de la CDEFI et / ou de la CGE ; et 20 écoles d'architecture.

Depuis le 1er septembre, 17 nouvelles adhésions ont été recensées. Au total, enfin, 1 340 comptes d'accès pour les établissements ont été créés dans le logiciel Pastel

4. Les activités des CEF en chiffres

Au 1^{er} novembre 2008, étaient dénombrés :

- 199 196 étudiants ont créé un compte d'accès au logiciel (96 839 en 2007) ;
- 85 489 dossiers ont été validés par les étudiants (41 687 en 2007) ;
- 66 900 dossiers validés par les CEF (31 256 en 2007) ;
- 224 094 messages traités (104 453 en 2007) ;
- 59 189 entretiens (23 140 en 2007).

Par ailleurs, 91 167 dossiers de demandes d'inscription ont été traités par les établissements au 1^{er} novembre 2008 (dont 39 004 accords et 52 163 refus). A titre de comparaison, 31 142 dossiers de demandes d'inscription avaient été traités par les établissements au 1^{er} octobre 2007 (dont 10 544 accords et 20 598 refus).

5. Les choix de formations

Les principaux domaines de formation sollicités par les étudiants renvoient :

- à l'informatique ;
- aux sciences de l'ingénieur ;
- au management, à la gestion et à la finance.

Les principales régions demandées sont, par ordre d'importance, la région Ile-de-France, la région Rhône-Alpes et la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Les universités les plus sollicitées sont :

- l'Université Nice / Sofia Antipolis ;
- l'Université Paris 12;
- l'Université Paris 11,
- l'Université de Bourgogne.

Parmi les premiers établissements sollicités par les étudiants figurent :

- l'Institut National des Sciences Appliquées ;
- l'Institut National Polytechnique de Grenoble ;
- l'Ecole Centrale de Lyon.

6. La répartition des demandes d'admission préalable (DAP)

Les disciplines Droit, Sciences Politiques, Economie Gestion et Administration représentent la majorité des DAP, à savoir 3 515 demandes (38 % des demandes).

Viennent ensuite : les Sciences et Technologies, qui accueillent 29 % des demandes, et les études médicales.

Sur le plan géographique, les DAP s'adressent, dans l'ordre, aux établissements suivants :

- l'Université Sofia Antipolis ;
- l'Université Montpellier 1 ;
- l'Université Paris XII / Val de Marne.

7. L'activité des consulats

L'activité des consulats a été mesurée sur la base de la délivrance de visas long séjour (LS) étudiants, du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 2008. Pour les pays à procédure CEF, nous constatons une augmentation de 11% de la délivrance de visas, par rapport à 2007. Par ailleurs, les données recueillies attestent de la croissance sensible du nombre de visas LS délivrés au sein des pays suivants : Algérie, Brésil, Cameroun, Chine, Gabon, Guinée, Mali, Tunisie. En revanche, ce nombre a été en baisse au Liban.

8. L'enquête de satisfaction auprès des étudiants

Une enquête anonyme a été réalisée en août 2008 dans 23 pays auprès d'environ 9 500 étudiants. En moyenne, 80% des étudiants sondés ont indiqué qu'ils étaient satisfaits du dispositif. Ils se félicitaient notamment :

- de la qualité de l'accueil qu'ils reçoivent dans les Espaces CampusFrance;
- de la rapidité de réponse aux questions posées dans le cadre de la messagerie intégrée à pastel ;
- de la pertinence et de la qualité des entretiens CEF.

En revanche, ils regrettaiient les problèmes liés au logiciel, notamment en matière d'accessibilité et d'ergonomie, ainsi que l'absence de réponse de certains établissements.

Enfin, de nombreux étudiants ont formulé des préconisations d'amélioration, comme :

- l'installation d'antennes CampusFrance en Province ;
- la simplification des formulaires CEF pour les étudiants boursiers ou en programme d'échanges ;

9. La conclusion

La procédure CEF est un instrument en pleine évolution dont la fonction véritable dépend notamment de son appropriation par les établissements d'enseignement supérieur. Il constitue un outil de dialogue entre les différents acteurs au service des étudiants s'inscrivant dans un parcours de réussite.

Le bilan 2008 confirme les résultats positifs déjà observés en 2007, notamment par :

- l'accélération des procédures ;
- la satisfaction des étudiants ;
- l'augmentation de la mobilité étudiante vers la France.

II. Bilan de l'enquête de satisfaction des établissements membres de la CPU

36 établissements ont répondu au questionnaire CEF.

L'objectif était de :

- mesurer leur satisfaction devant les services offerts par la procédure CEF et les espaces CampusFrance en procédure CEF ;
- porter un regard sur leur organisation interne.

A ce dernier égard, les établissements relèvent principalement de l'un des deux cas suivants :

- une gestion très centralisée de la procédure CEF ;
- une gestion très décentralisée de la procédure CEF.

Dans le cadre de l'enquête conduite, les établissements ont présenté les raisons pour lesquelles ils avaient opté pour l'une des deux voies précitées, ajoutant que leurs positions, en la matière, n'étaient pas figées.

Aujourd'hui, certains établissements conservent un système de double-procédure dès lors qu'est en jeu un processus sélectif. Cela étant, les universités sont passées d'un rejet ou d'un questionnement vis-à-vis de la procédure, à une demande d'amélioration de cette dernière pour qu'elle permette la suppression des procédures parallèles.

Par ailleurs, les établissements ont souligné les améliorations apportées à la liaison entre les différents acteurs de la chaîne de mobilité entrante, notant toutefois rencontrer des problèmes de connexion ou informatiques. Ils ont également renforcé leurs liens avec les services préfectoraux.

Les établissements ont également répondu à des questions portant sur les services apportés.

L'hétérogénéité des réponses formulées atteste de niveaux d'appropriation de l'outil très divers.

- le bon accompagnement des étudiants ;
- l'intérêt des tests linguistiques ;
- la qualité de la procédure d'authentification, en dépit d'une malheureuse « variabilité » ;
- la qualité du contenu académique ;
- le traitement différencié de l'échelle de notation ;
- l'apport trop tardif de la réponse du consulat ;
- l'apport bénéfique de la consultation des réponses consulaires ;
- la nécessaire formation en continue des agents, la culture des établissements divergeant fortement, pour ce qui concerne le dispositif CEF.

III. Restitution des groupes de travail initiés suite à la première assemblée générale

1. Groupe de travail sur l'avenant à la convention

Rappel : L'avenant à la convention CEF a pour objet de préciser les modalités pratiques de dispense d'entretien CEF pour les étudiants rentrant dans le cadre d'une mobilité encadrée. Afin d'en faciliter son application par les universités, la CPU a validé un texte d'article destiné à être inclus, par les établissements membres de la CPU et adhérents à la convention CEF, dans les conventions de partenariat interuniversitaire signés avec des pays à procédure CEF.

Le chantier lié à l'avenant a fait l'objet de travaux exemplaires. Dès le début du mois de janvier 2008, un groupe de travail dédié a été constitué par appel à candidatures lancé auprès des universités. Six d'entre-elles y ont participé.

La première réunion a eu lieu au mois de janvier 2008, donnant lieu à une première rédaction de **l'article permettant d'alléger les procédures pour les étudiants candidats à une mobilité encadrée par voie conventionnelle**. Cet article a ensuite fait l'objet d'un vote en séance plénière de la CPU. Toutefois, il n'avait de valeur que s'il était reconnu par le MAEE. En effet, il devait être inclus par les établissements volontaires dans leurs conventions, afin d'informer au mieux les Espaces CampusFrance.

En mai 2008 ainsi, le MAEE informait les postes diplomatiques de l'existence d'un outil d'application directe de l'avenant, comme le stipule le texte suivant : « *Afin de faciliter l'application de l'avenant par les universités, la Conférence des Présidents d'Universités a validé un texte d'article destiné à être inclus par les établissements membres de la CPU adhérant à la Convention CEF dans les conventions de partenariats interuniversitaires avec procédure CEF* ».

A ce jour, reste à examiner la question liée à la base de données des conventions.

2. Groupe de travail Pastel

Le logiciel Pastel a connu un certain nombre d'évolutions. Des établissements volontaires ont contribué à la rédaction du cahier des charges des évolutions attendues. Ils ont également participé à des réunions de travail dans les locaux du prestataire informatique, afin d'en valider les fonctionnalités développées.

- Les postes diplomatiques peuvent désormais éditer en ligne des textes d'informations relatifs à leurs systèmes d'enseignement supérieur et aux procédures appliquées dans leur espace d'appartenance.
- L'extraction de listes sous format Excel est désormais possible.
- Les établissements ont désormais la possibilité de traiter des dossiers « en masse ».
- Les établissements peuvent également réorienter les étudiants vers un niveau ou une spécialité plus adaptés.

Suite à différentes enquêtes menées, ont été identifiées de nouvelles demandes, qui seront livrées au mois d'avril 2009. A titre d'exemple :

- A la fin du mois de décembre 2008, les étudiants pourront formuler, au maximum, 20 demandes de formations.
- L'outil de messagerie sera amélioré, afin de permettre le traitement des messages par composante.
- L'ergonomie de l'outil de traitement des dossiers sera.
- L'application permettra aux établissements de renseigner, en une seule manipulation, les dates de clôture des inscriptions à leurs formations et / ou aux formations d'une même composante.
- Lorsque les étudiants auront sélectionné un établissement dans l'outil Pastel, ils seront automatiquement destinataires d'un texte leur présentant les modalités d'inscription et de sélection associées.
- La recherche des établissements, par les étudiants, sera facilitée, par l'amélioration de l'ergonomie du moteur de recherche.
- L'application Pastel permettra de lancer une impression « en masse » des dossiers, fonction qui n'avait pu être implémentée en avril 2008.

3. Groupe de travail catalogue des formations

L'objectif poursuivi est de présenter le processus en œuvre lors de la mise à jour, dans Pastel, des données issues du catalogue de formation. Pour rappel, les campagnes d'actualisation de l'offre d'enseignement supérieur dans la base de données de l'ONISEP s'organisent autour de quatre grandes périodes :

- écoles d'ingénieurs : de mars à juillet ;
- écoles de commerce : de mars à mi-septembre ;
- écoles spécialisées / CPGE : de mai à fin septembre ;
- enseignement supérieur universitaire : de mai à décembre.

Désormais, la transmission des données, par l'Onisep à l'Agence CampusFrance se fera trois fois par an, en mars, en octobre et en décembre. Il faudra compter 15 jours pour que l'agence les intègre à son catalogue et 15 jours supplémentaires pour qu'elles soient intégrées dans l'application Pastel par le MAEE.

De plus, cette année, un service de mise à jour des données a été mis en place. Si un élément est absent de la base de données de CampusFrance ou de l'application CEF-Pastel, l'établissement doit vérifier s'il est également absent du catalogue Onisep.

- Si la donnée est absente de la base Onisep, l'établissement pourra transmettre à cette dernière une demande de modification *via* l'adresse suivante : ideohotline@onisep.fr.
- Si l'élément est présent dans la base Onisep mais absent des bases CampusFrance et CEF-Pastel, les mises à jour seront réalisées par ces derniers au cours des mois d'avril, de novembre et de janvier.

En dehors de ces périodes, l'Agence CampusFrance ou le MAEE restent à la disposition des établissements pour tout signalement aux adresses suivantes : <http://contacts.campusfrance.org> et cef.dgcid@diplomatie.gouv.fr.

4. Calendrier des procédures

Le chantier concernant le calendrier n'a pas donné lieu à l'organisation d'un groupe de travail à proprement parler, faisant l'objet de travaux internes conduits par la Commission des Relations Internationales.

Pour ce qui concerne les DAP, le calendrier des candidatures relève de la seule compétence des établissements ou des ministères de tutelle : le calendrier associé est régi par des textes réglementaires. S'agissant des demandes hors procédure DAP, le document remis précise : « *Les signataires de la convention CEF préconisent donc aux établissements adhérents à la convention CEF d'adopter dans la mesure du possible le calendrier suivant :* »

- *demande d'inscription des étudiants via Pastel jusqu'au 1^{er} avril ;*
- *entretien CEF jusqu'au 15 mai ;*
- *notification de la réponse aux étudiants via Pastel au plus tard le 15 juin pour une rentrée en septembre ».*

Certains établissements en 2007 avaient déjà avancé la date de leurs commissions pédagogiques.

IV. Questions de la salle

1. L'avenant

La CPU rappelle que l'avenant pouvait faire l'objet d'interprétations diverses et variées. En conséquence, il a été décidé de rédiger l'article évoqué précédemment. Ce dernier, disponible sur le site de la CPU, a été transmis aux établissements en juin 2008. Il est un outil d'application du cadre juridique et doit être intégré dans les conventions de partenariats des établissements. Il permettra aux SCAC, qui auront reçu des établissements une copie de leurs accords avec l'article, de statuer sur la dispense à l'entretien CEF.

La CDEFI a indiqué que les écoles d'ingénieurs ou de commerce, se félicitaient de la création de cet article.

La CPU a réaffirmé l'importance du chantier relatif à la base de données liée aux conventions. En effet, un étudiant peut se réclamer d'une convention de partenariat. Si un établissement a donné communication au SCAC d'une convention de partenariat, celui-ci vérifiera que cette dernière intègre bien l'article validé par le MAEE. Si l'établissement n'a pas communiqué son accord de partenariat au SCAC en revanche, l'espace CampusFrance se rapprochera de celui-ci, afin de valider la déclaration de l'étudiant.

Il est rappelé dans la salle que les établissements, à l'avenir, vont devoir suivre de véritables tableaux de bord reprenant les conventions « vivantes ». A titre d'exemple, certains établissements affichent plus de 200 conventions bilatérales, nombre d'entre elles, pourtant, n'enregistrent aucun flux.

2. Les relations avec les préfectures

Certains établissements font part de leurs difficultés de travailler en collaboration avec les préfectures et de la non attribution automatique des titres de séjour pour les étudiants étant passés par la procédure CEF et ayant obtenu un visa long séjour pour études. Force est de constater que toutes les préfectures n'appliquent pas les mêmes règles. Pour faire face à ces difficultés quelques établissements ont signé des conventions avec leur préfecture.

Se pose également la question des étudiants qui, participant à un séjour d'un semestre, ont un visa court séjour. En effet leur visa Schengen ne leur permet de réaliser qu'un seul voyage dans un pays de l'espace Schengen. Le MAEE précise que cette problématique fait l'objet de travaux avec la Commission Européenne.

3. Questions liées au chantier Pastel

Le MAEE rappelle que le projet CEF est l'un des principaux projets conduits par le MAEE depuis des années. Plus de 3 000 connections sont quotidiennement recensées. L'outil, sur le plan technique, a fortement progressé et 80 % des demandes sont, aujourd'hui, gérées électroniquement.

Principales questions techniques de la salle :

La base actuelle sera-t-elle apurée des dossiers de l'année dernière ? :

- *l'archivage des dossiers de l'année dernière sera finalisé en janvier 2009.*

Pourquoi les évolutions de l'outil ne seront-elles engagées qu'en avril ?

- *Les évolutions de l'application Pastel ont lieu 3 fois par an : En octobre pour ce qui concerne les étudiants, en janvier pour les postes et en avril les établissements.*

Les étudiants FLE seront-ils intégrés à la base CEF ?

- *Pas pour l'instant, néanmoins une réflexion à ce sujet pourra être menée notamment avec l'espace CampusFrance de Pékin.*

Les personnels régionaux seront-ils formés à l'outil ?

- *Des sessions de formation en région seront organisées au cours de l'année 2009 : les besoins de formation doivent être recensés pour en arrêter les dates précises. Les établissements ont la possibilité de faire remonter leurs demandes de formation par leurs conférences. Pour information, l'an passé, 640 agents, appartenant à 120 établissements, ont été formés à l'outil Pastel*

Récemment, un candidat à un master avait reçu un avis favorable de l'Université de Tours. Toutefois, l'entretien CEF s'était conclu par l'émission d'un avis défavorable. Que convient-il de faire dans ce cas ?

- *La procédure CEF est un espace de dialogue, dans ce cas de figure il est conseillé aux établissements de contacter l'espace CampusFrance pour comprendre les motivations qui l'ont amené à se prononcer défavorablement.*

4. Le catalogue des formations

Quelques établissements indiquent que certaines formations inexistantes ou ne faisant plus partie de leur offre de formation apparaissent toujours dans Pastel. Le MAEE réaffirme que les nouvelles règles de mises à jour du catalogue précédemment présentées devraient résoudre ces problèmes. Il est rappelé que les formations non habilitées par le MENSER ne figurent pas dans le catalogue de l'ONISEP.

5. Le calendrier

Le MAEE rappelle que de nombreux ambassadeurs se demandent pourquoi les meilleurs étudiants doivent attendre le mois de juillet pour obtenir une réponse des établissements français, alors que des universités américaines, dès le mois de février, les ont acceptés. Cette problématique est d'autant plus importante que l'heure est à la compétition entre les établissements supérieurs des différents pays. Il est donc primordial de définir une date butoir acceptable, afin d'éviter les phénomènes de déperdition actuellement constatés.

Le responsable de l'espace CampusFrance Algérie rappelle, en préambule, que les étudiants sont informés de l'obligation de l'entretien et que ce sont eux qui décident de le passer ou pas.

Cette année, l'effet de masse des entretiens constatés par le passé - 3 000 entretiens en août en 2006 et 2007 - a été résorbé. En effet, ils se sont établis, en août 2008, à 1 000, alors même que le nombre total d'entretiens a progressé. Ainsi, les étudiants s'habituent désormais à décaler leurs demandes d'entretiens.

Le poste rappelle que force est de constater que nombre d'établissements continuent, après les dates prévues, à délivrer des accords.

6. Le visa

Intervention du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire

Hubert BLAISON, MIIIDS / Direction de l'Immigration / Sous-direction du séjour et du travail

Les préfectures n'ont pas la volonté d'entraver l'action du monde de l'éducation. Les étudiants ayant vocation à rejoindre un établissement adhérant à la convention CEF doivent se faire remettre, de plein droit, un titre de séjour, qui leur permet de circuler librement au sein de l'espace Schengen.

Le Ministère de l'Immigration est notamment chargé de l'attractivité du territoire et de la promotion de l'immigration professionnelle. A ce titre, il a mis en place des réunions interrégionales avec les services des préfectures et le service de la main d'œuvre étrangère du Ministère du Travail. Deux réunions ont déjà été organisées à Lyon et à Bordeaux. Elles seront suivies de deux autres réunions, à Strasbourg et à Rennes. Y sont conviés les représentants des universités désireux de faire émerger leurs points de vue et de faire remonter les obstacles auxquels ils sont parfois confrontés.

En juin 2008, une circulaire cosignée par Monsieur Hortefeux, Madame Lagarde et Madame Pécresse a invité les préfets à mettre en place un suivi de l'immigration professionnelle. Elle concerne également les étudiants.

Suite à la Revue Générale des politiques Publiques (RGPP), le MAEE et le Ministère de l'Immigration ont mis en œuvre une politique de visa de long séjour, qui devrait avoir valeur, pour la première année, de titre de séjour.

Restitution des ateliers

Anne-Marie GALLIOU-SCANVION

Vice-Présidente des relations internationales, université de Bretagne Occidentale.

Anne RICORDEL

Chargée de mission pour les relations internationales (CPU)

Dorothée HUI BON HOA

Chargée de la scolarité et de l'organisation des études, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marne la Vallée

I. Le dispositif CEF et les écoles

Au cours de l'atelier, le directeur du CENDOTEC de São Paulo, a décrit la mise en place du dispositif CEF au Brésil. La France constitue la 2^{ème} destination des étudiants brésiliens, dans le cadre de mobilités partenariales. Le dispositif présente les avantages suivants :

- assurer l'adéquation entre les positions du CEF / Consulat et le choix des écoles ;
- être à la base d'un partenariat intéressant.

Toutefois, le parcours de l'étudiant, au moment de son inscription et de son retour, manque par trop de visibilité.

Cette problématique rejoint l'une des interventions de l'atelier centrée autour de la formation. De fait, les écoles doivent conduire, avec l'ensemble des CEF, un dialogue sur l'offre de formation et sur le parcours des étudiants, afin que les CEF continuent à travailler à la promotion des établissements.

Le représentant du Ministère de la Culture et de la Communication, a présenté les résultats d'une enquête conduite auprès de 20 écoles sur le dispositif CEF. Ces dernières ont rencontré quelques difficultés face à la procédure CEF tout en reconnaissant les avantages offerts par l'outil. Elle a également insisté sur la nécessaire information quant à l'offre de formation et quant aux relations avec l'Onisep.

Le directeur du recrutement international à l'ESSEC (CGE), a, pour sa part, fait mention des modalités des recrutements opérés directement à l'étranger par son établissement.

II. Le dispositif CEF / CampusFrance en Chine - L'accueil des étudiants chinois en France

Le Conseiller de coopération et d'action culturelle à Pékin, a rappelé que 3,3 millions d'étudiants étaient, il y a 10 ans, recensés en Chine : 20 000 d'entre eux étaient mobiles.

Dix ans plus tard, ils sont 20 millions, dont 180 000 sont mobiles. De fait, le système éducatif chinois a fortement évolué.

Comment expliquer les nombreuses demandes émanant de ces derniers ? Le système d'enseignement supérieur chinois est très sélectif. Les instituts privés accueillent des étudiants chinois, qui n'obtiennent pas de diplôme des universités nationales. Ce sont ces étudiants qui rejoindraient des écoles françaises.

Le système d'enseignement supérieur chinois connaît les difficultés suivantes :

- le désengagement financier de l'Etat ;
- l'absence de modernisation des procédés pédagogiques ;
- les difficultés d'accès à l'emploi des étudiants chinois.

En conséquence, ces derniers se tournent vers d'autres pays afin de rechercher une qualification et d'accéder à l'emploi.

Actuellement, seuls 20 % des étudiants chinois en France relèvent de partenariats. 80 % d'entre eux sont donc présents à titre individuel. De surcroît, 85 % des étudiants chinois ont besoin de cours de langue.

Par ailleurs, le « mariage » entre la France et la Chine connaît plusieurs difficultés, liées :

- à des problèmes linguistiques ;
- à l'insuffisante implication des établissements français dans le processus de sélection des étudiants étrangers ;
- au manque de lisibilité du processus d'inscription des étudiants chinois en France.

A ce dernier égard, les universités françaises ne devraient-elles pas revoir leur mode de fonctionnement ? Cette absence de lisibilité, en effet, peut être préjudiciable à l'enseignement supérieur, les étudiants chinois pouvant s'étonner de ne pouvoir accéder aux filières françaises à l'issu de leur cursus en Chine.

La Chine compte sept espaces à procédure CEF et des antennes. L'utilisation de Pastel y pose des difficultés, Internet ne pouvant pas en permettre l'usage. *Quid* de l'avenant CEF débattu au cours de la matinée ? Aujourd'hui en effet, il est peu utilisable dans le cadre des échanges avec la Chine.

L'université de Bourgogne, à titre d'exemple enfin, a présenté la construction de sa coopération avec la Chine, qui repose sur un dispositif de sélection.

L'université de Provence, pour sa part, a mis en œuvre un dispositif de sélection sur place.

Il se pose de plus en plus la question de coupler FLE et spécialité ? A défaut, ne faudrait-il pas ouvrir quelques filières spécialisées aux étudiants chinois ?

En conclusion, il convient :

- d'aller en Chine ;
- de négocier des partenariats ;
- de sélectionner les étudiants ;
- de proposer à ces derniers cursus adaptés.

Le MAEE interroge le poste sur les difficultés liées à Internet ? Ce dernier précise que le positionnement du serveur Pastel en France ne permet pas d'irriguer le réseau chinois de manière optimale. Aussi, il a été nécessaire de revenir à un traitement papier. L'unique solution serait d'implanter, sur place, un serveur relais. La DSI indique que le dépôt des serveurs constituerait une forme de retour en arrière, le dispositif CEF ayant le mérite de la centralisation et de la réactivité. Quoi qu'il en soit, aucune piste n'est écartée.

III. Echanges sur les bonnes pratiques avec les universités, à partir de l'expérience du fonctionnement du dispositif CEF dans un poste et d'un établissement

L'atelier s'est organisé autour de l'expérience du poste de Tunis, présentée par le responsable de l'Espace CampusFrance à Tunis, et des points suivants :

- L'utilisation du logiciel pastel peut être optimisée, que ce soit, par exemple, au niveau :
 - de l'utilisation de la messagerie (préciser systématiquement le numéro identifiant, le nom de la personne chargée du suivi du dossier, ses coordonnées...),
 - de l'enregistrement des accords / refus de préinscription en ligne (problème des dossiers sans réponse alors que l'ensemble des démarches ont été accomplies par l'étudiant). De plus, beaucoup d'accords sont notifiés via la messagerie alors qu'ils ne sont pas enregistrés dans le dossier personnel de l'étudiant.
- Les questions administratives :
 - Faut-il limiter le nombre de démarches validées par l'étudiant ? *La possibilité de postuler à 20 établissements pour les étudiants semble encore trop importante pour de nombreux établissements.*
 - Certaines universités connectées demandent l'envoi d'un dossier de candidature en plus ou à la place de la procédure Pastel.
 - Cas d'incohérence entre la décision saisie sur Pastel et celle visible sur un autre support (préinscription papier, site spécifique)
 - Problème des préinscriptions des universités qui comportent la mention « sous réserve d'habilitation de la formation »
 - Avis SCAC communiqué aux étudiants par certaines universités.
- L'évaluation des candidatures
 - Perception des synthèses d'entretien par les établissements qui les ont consultées en ligne avant de prendre leur décision : sont-elles utiles à la prise de décision ? Que faut-il revoir ? La grille d'entretien est-elle jugée satisfaisante ? Le poste du Canada interroge également les établissements sur leur perception des comptes-rendus des entretiens.
 - Quels sont les besoins des universités en terme d'évaluation auxquels les entretiens ne répondent pas ou pas assez ?

La CPU indique qu'un affinage des procédures d'entretiens est nécessaire. En conséquence, un groupe de travail sera constitué pour travailler sur le sujet. L'outil proposé devra être modulaire et il est préférable de former les agents aux techniques d'entretiens, ce qui en garantira l'adaptabilité à la réalité du terrain.

Les questions administratives abordées révèlent une mauvaise appropriation de la procédure CEF par certains établissements et reflètent le besoin d'une meilleure communication entre les établissements et les

Espaces CampusFrance à procédure CEF. En matière de circulation de l'information, il est possible de réaliser des progrès, tant entre les établissements qu'au sein même de ces derniers. Il convient également d'améliorer la formation des agents de l'espace CampusFrance.

Trois chantiers principaux à mettre en œuvre ont été évoqués :

- l'évaluation des candidatures avec un travail d'affinage des procédures d'entretiens ;
- la communication entre les établissements ;
- l'amélioration des procédures Pastel.

Extraits du discours de clôture de l'Assemblée Générale

Anne GAZEAU-SECRET

Directeur Général de la Coopération Internationale et du Développement, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Cette 2^{ème} édition de l'Assemblée Générale atteste des progrès réalisés par le dispositif CEF. L'an passé, la situation était plus instable qu'elle ne l'est désormais. Aujourd'hui ainsi, les établissements et leurs conférences sont convaincus de l'intérêt de poursuivre les travaux engagés.

Notre objectif est d'accroître l'attractivité de l'enseignement supérieur français. Dans le cadre de la RGPP, nous avons beaucoup réfléchi à nos missions. La première de nos priorités est de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français : il nous faut attirer les meilleurs étudiants étrangers, dans un marché de la connaissance très compétitif.

Le MAEE, cette année en dépit de la réduction de son budget, a décidé de maintenir son programme de bourse destiné aux étudiants étrangers à hauteur de 95 millions d'euros, ce qui atteste du caractère primordial qu'il confère à l'attractivité de notre enseignement supérieur.

Nous sommes heureux de constater l'augmentation significative du nombre de dossiers gérés par la procédure CEF, multiplié par deux en un an. Dans le même temps, le nombre de dossiers de demandes d'inscriptions traités par les établissements supérieurs a été multiplié par trois. De surcroît, le nombre d'établissements adhérents à la procédure CEF a progressé fortement : ils sont, désormais, plus de 200.

J'invite les Conférences, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de la Culture et de la Communication à encourager les établissements, dont ils ont la charge, à adhérer à la procédure CEF.

Nous avons réussi, grâce à un dialogue de qualité, à adapter régulièrement le projet aux besoins des usagers. A l'issue de l'Assemblée Générale de 2007, des groupes de travail avaient été constitués : leurs travaux impacteront la prochaine campagne d'inscription. Je pense notamment aux travaux portant sur :

- **l'avenant**
Il permet de faciliter l'identification des cas d'exemption d'entretiens tout en garantissant la solidité des projets d'études des étudiants concernés.
- **la mise en œuvre d'un nouveau calendrier de traitement des candidatures**
La rapidité de réponse et la délivrance d'un visa sont des critères de choix essentiels. Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes souhaite que le nouveau calendrier fonctionne dès la campagne 2009.
- **l'accueil des étudiants chinois et la nécessité, plus large, de proposer aux étudiants non francophones des offres intégrant des formations linguistiques**
Le MAEE va inviter les établissements et les postes des ambassades à poursuivre leurs efforts en la matière.

Par ailleurs, je tenais à remercier la DSI, qui a participé à l'amélioration de l'outil Pastel, même si des progrès doivent encore être accomplis. Mais les ateliers de l'après-midi ont attesté de la volonté commune d'améliorer le dispositif.